

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marianne-Julie Bolduc

<https://www.cadre21.org/membres/a008325776b0a95312b2ad30>

Date d'obtention : 2021-11-28 17:22:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'en tout temps je dois m'y référer pour savoir les bonnes pratiques et de quelle façon je dois protéger.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis plus certaine de mes pratiques et je sais que ce sont des méthodes approuvées donc je ne risque pas de nuire à personne si je suis les étapes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je serai respectueuse envers mes jeunes, objectives et très rigoureuse dans mes étapes d'interventions.